

**EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS
du CONSEIL MUNICIPAL de REQUISTA**

Séance Ordinaire du 13 mars 2023

Date de la Convocation : 09 mars 2023

Date de l'affichage : 09 mars 2023

L'an deux mille vingt-trois et le treize du mois de mars à vingt et heure trente, le Conseil Municipal de Réquista, dûment convoqué, s'est réuni en la salle de la Mairie de Réquista, lieu ordinaire de ses assemblées, sous la présidence de Monsieur Michel CAUSSE, Maire.

Conformément aux dispositions de l'article 2121 - 15 du code des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil, Madame Aude JALADE ayant obtenu la majorité des suffrages a été retenue pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

Présents : Geneviève ABRANTES ; Annette CLUZEL ; Elian BOUZAT ; Claude BAUMES ; Jacky LACAN ; Martine ALBUCHER ; Michel LAURENS ; Philippe ANTOINE ; Vincent NICOLEAU ; Aude JALADE ; Pierre GRIMAL ; Jean-Michel RECOULES ;

Procurations : Fabienne VERGNES à Jean-Michel RECOULES ; Sophie ESTEVENY à Aude JALADE
Josette VAYSSE à Elian BOUZAT ; Angélique MASSOL à Martine ALBUCHER ; Claudine GRIMAL à Michel CAUSSE.

Absents et excusés : /

OBJET : LOTISSEMENT DE L'EUROPE - VENTE LOT N°3

Monsieur le Maire donne connaissance au Conseil Municipal d'une demande émanant de _____, domiciliée à _____, à l'effet d'acquérir le lot n°3 (Section B n° 583), d'une contenance de 713 m², sis au lotissement communal de l'Europe à REQUISTA. Il rappelle au Conseil Municipal que le prix de vente a été fixé à 32 € le m² par délibération n°2021/30 du 29 mars 2021.

Il demande en conséquence au Conseil Municipal de bien vouloir se prononcer sur cette vente.

LE CONSEIL MUNICIPAL, OUI l'exposé de Monsieur le Maire,

Considérant que le lot n°3 du lotissement communal "L'Europe" est régulièrement autorisé à la vente et à la constructibilité,

Après avoir pris connaissance de l'estimation donnée par le Pôle Evaluation du Domaine du Tarn en date du 02 mars 2023,

DECIDE : A l'unanimité

- **d'accepter** au profit de _____ à l'effet d'acquérir le lot n°3 (Section B n° 583), d'une contenance de 713 m², sis au lotissement communal de l'Europe à REQUISTA pour un montant de **22 816 euros TTC**.

- **de donner** tous pouvoirs à Monsieur Michel CAUSSE, Maire de la Commune, avec faculté de déléguer pour signer l'acte de vente à intervenir qui sera dressé en l'étude de Maître Christelle DUBRULLE - FABRE, notaire à REQUISTA (Aveyron).

Fait, et délibéré les, jour, mois et an, susdits.

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Préfecture et de la publication

La Secrétaire de séance,
Aude JALADE



Le Maire,
Michel CAUSSE

